



Citation d'un nom dans un livre sans autorisation

Par **tonton gege**, le **23/01/2008** à **20:54**

Un livre relatant les faits d'une affaire criminelle vient de sortir
Dans ce livre, l'auteur cite les vrais noms de l'affaire sans autorisation de ceux-ci.
L'auteur en a-t'il le droit ?
Dans la négative, quels sont les droits de ces personnes ?

Merci de bien vouloir me répondre